



# Ma lettre d'avril/mai 2019

**Cher(e)s collègues et adhérent(e)s,**

*Début avril, l'UNSA était en congrès pour élire son nouveau secrétaire général. Luc Berille, en poste depuis 8 ans, a passé le flambeau à Laurent Escure. Celui-ci a rappelé « ... que le syndicalisme ne fait pas toujours envie, qu'il peut servir à se défendre et à s'opposer mais aussi à proposer et à avancer, à négocier pour engranger de façon concrète, bref, que le syndicalisme ça peut être positif, utile et efficace... » Il a aussi interpellé le Président de la République et son gouvernement : « Ne perdez pas de temps, et remettez le social au cœur de votre politique. La cohésion sociale de notre pays, ses performances économiques, mais aussi l'esprit même de l'idéal républicain exigent des mesures de justice et d'équité. Soyez-en sûrs, sur le social, l'UNSA ne lâchera rien ! »*

*Effectivement, actuellement, les sujets de fâcherie ne manquent pas. A commencer par le projet de loi sur la fonction publique qui fait l'unanimité contre elle parmi les organisations syndicales. Projet de loi dogmatique comme le démontre l'article de cette lettre consacrée à l'étude d'impact faite sur ce projet. Projet de loi établi dans un simulacre de concertation avec vos représentants.*

*Monologue social qui se poursuivra lors de l'élaboration des 35 décrets et des 3 ordonnances qui devront être adoptés à la suite de sa promulgation. 3 ordonnances qui traiteront de sujets majeurs tels que la formation des agents publics, la réforme des modalités de recrutement, l'harmonisation de la formation initiale et le développement de la formation continue, notamment en matière d'encadrement, des corps et cadres d'emploi de catégorie A ou bien encore la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels et l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée, la mutualisation des services de médecine de prévention et de médecine préventive et enfin la négociation dans la fonction publique ...*

## **Les 4 organisations syndicales représentatives du Ministère des Armées disent STOP !**

Les organisations syndicales CFDT-FO-UNSA-CGT, ont signé une déclaration commune et inédite dans le fonctionnement de nos instances ministérielles, et n'ont pas siéger au comité technique ministériel du 11.04.2019. **Elles se sont réservées le droit de ne plus siéger dans les instances de niveau national à partir du 16 avril 2019 et ce jusqu'au 9 mai.**

**Le 9 mai 2019 : MOBILISONS NOUS pour la défense du service public et de ses agents. Alors tous ensemble, disons stop à notre massacre !**

*Tout le monde a droit à l'UNSA !  
Le secrétaire général, Laurent DUTILLEUL*

**Les dossiers du mois : Les risques psycho-sociaux dans la fonction publique  
Le temps de travail dans la fonction publique  
L'étude d'impact sur le projet de loi fonction publique  
Réforme des congés bonifiés et mobilisation**



**Personnels  
Civils  
des Armées**

## L'agenda :

du 02.04 au 04.04	congrès UNSA
mardi 2 avril	réunion préparatoire au CTR SSA CSR exceptionnel
mercredi 3 avril	Bilatérale chantiers ouvriers CCAS - GT AACV-PSAD-prestation éducation CAPC ASS CTR SSA
jeudi 4 avril	CAPC cadres de santé Conseil Central de Prévention Multilatérale d'information DGA UM SNUM
mardi 9 avril	Conseil national UNSA FP multilatérale pré CTM
mardi 9 et mercredi 10	BN UNSA Défense GT plans de formation DGA
mercredi 10 avril	Rdv avec Monsieur Treglia Réunion UNSA FP
jeudi 11 avril	réunion SRP droits et temps syndicaux CTR exceptionnel DRH/MD GT plans de formation DGA
mardi 16 avril	bilatérale SRP chantiers ouvriers de l'Etat CTR Air CTM
jeudi 18 avril	protocole transactionnel ASCAA commission retraite UNSA bilat avec Mme Ravaud
mercredi 24 avril	CTM préparation du CTAC
lundi 6 mai	reunion SRP sur la revision du RIFSEEP
jeudi 9 mai	<b>MOBILISONS-NOUS</b>
du 13 au 17 mai	Secrétariat nationale filière sociale en région Sud-Est
mardi 14 mai	Séminaire des commandants de base Comite technique administration centrale (CTAC) GT DT 1er semestre
mercredi 15 mai	bilatérale avec le gal Paccagnini S/C Perf EMA
jeudi 16 mai	CAPC AAE
lundi 20 mai	réunion SRP droits et temps syndicaux
mardi 21 mai	réunion des élus UNSA Défense en CAPSO
mercredi 22 mai	CAPC TPC-ICSG Bilatérale SCA/UNSA Défense
jeudi 23 mai	CAPC IEF HC + ES
mercredi 29 mai	CAPC INF A




## L'UNSA REJETTE LE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE !

- Un projet de loi qui ignore la demande de "plus de services publics" faite par les citoyens
- Un projet qui, au contraire, affaiblit et éloigne les Services publics
- Un projet fabriqué sans tenir compte des agents ni de leurs organisations

**Pour l'UNSA, seuls les résultats comptent !**

- Ce n'est ni le nombre de réunions ni la durée des discussions qui font la négociation !
- Négocier c'est engager un débat constructif avec la volonté d'entendre les acteurs !
- Négocier, c'est accepter d'intégrer des propositions, modifier des éléments du projet !

**Ce projet de loi n'a pas été négocié et il est le fait du prince !**

### LES TRISTES AMBITIONS GOUVERNEMENTALES VIA CE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

- Une volonté idéologique de réduire le service public au profit du secteur marchand
- Un objectif gestionnaire de suppression de postes
- Un affaiblissement des droits des agents publics
- Une précarisation des agents publics sans donner de perspectives de titularisation

**Quand une loi n'a pour ambition que d'affaiblir, restreindre, diminuer le service public... C'est une loi inacceptable pour l'UNSA !!!**




## GRÈVE LE 9 MAI 2019

# NON

Projet de loi fonction publique :  
Pour l'UNSA c'est NON !

Affaiblir le statut de la fonction publique **INACCEPTABLE**  
Rogner sur le droit des agents **INSUPPORTABLE**  
Diminuer la protection des agents **INTOLÉRABLE**

### Le Gouvernement veut privatiser la fonction publique !

En externalisant des services avec une mutation d'office des agents concernés, en instaurant la rupture conventionnelle sans les garanties et les protections des salariés du secteur privé, la volonté gouvernementale est d'affaiblir les services publics pour les offrir au secteur marchand, au détriment de tous.

### Le gouvernement facilite l'iniquité et l'isolement dans la gestion des carrières.

Aujourd'hui les Commissions administratives paritaires étudient toutes les évènements individuels des agents de façon collective, garantissant un traitement équitable des dossiers. Elles ne donnent qu'un avis. Demain ces commissions deviendront des instances disciplinaires et de recours sur certains sujets seulement. L'aspect métier sera gommé des CAP car elles seront organisées en catégorie A, B ou C I Aujourd'hui les CAP suivent les dossiers individuels des agents (mutation, promotion, avancement). Demain, l'agent sera seul face à sa hiérarchie pour traiter de toutes ses demandes.

### Le gouvernement dilue la sécurité et les conditions de travail

Aujourd'hui les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont indépendants des autres Instances. Les représentants des personnels sont spécialisés et peuvent intervenir en cas de problème sur le lieu de travail pour protéger les agents mais aussi en cas de restructuration. Demain, cette mission sera noyée dans une instance unique au détriment de la sécurité et des conditions de travail des agents.



## Les risques psycho-sociaux dans la fonction publique

Une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) montre que les employeurs du public sont toujours sensiblement plus nombreux à déclarer une exposition de leurs agents aux risques psychosociaux (RPS) que leurs homologues du privé. Près de 90 % des agents du secteur public contre 70 % des salariés du secteur privé travaillent dans un établissement ayant pris, au cours des trois dernières années, des mesures pour prévenir les RPS au travail.

44 % des employeurs estiment qu'aucun de leurs salariés n'est exposé à l'un des huit risques psychosociaux recensés : nécessité de travailler dans l'urgence, sentiment de ne pas pouvoir faire un travail de qualité, tensions entre collègues, avec la hiérarchie, avec le public ou les usagers, crainte de se retrouver au chômage, horaires de travail imprévisibles et charge de travail trop importante.

Les employeurs de la fonction publique de l'État (FPE) jugent qu'au moins la moitié de leurs agents sont exposés à au moins un risque psychosocial.

L'étude met en évidence à partir des déclarations des employeurs, l'évolution des perceptions entre deux études réalisées respectivement entre 2013 et 2016.

Sur 7 des 8 RPS cités, les employeurs du public sont toujours sensiblement plus nombreux à déclarer une exposition de leurs agents aux risques que leurs homologues du privé. Tous secteurs confondus, le travail dans l'urgence est le risque le plus évoqué avec 37 % des salariés concernés qui travaillent dans un établissement déclarant une exposition.

**L'UNSA déplore que la prévention primaire des RPS soit encore un domaine quasi inexploré et que les actions réalisées par les employeurs ne soient pas évaluées.**

**Pour l'UNSA, les RPS ne pourront que croître avec la suppression annoncée de nombreux postes qui générera une intensification du travail et une augmentation de la charge de travail.**

**L'UNSA demande l'inscription du burn-out au tableau des maladies professionnelles. Elle demande également droit à la déconnexion localisée ou généralisée.**

**Ce sujet nous amène directement au sujet suivant !**

## Le temps de travail dans la fonction publique selon le rapport de l'Inspection générale des finances (consultable sur le site UNSA Défense)

L'une des fixettes du gouvernement contre les agents publics : les agents publics travaillent moins que leurs concitoyens. Et voilà encore un rapport, après le rapport Laurent de 2016, qui le prouve!

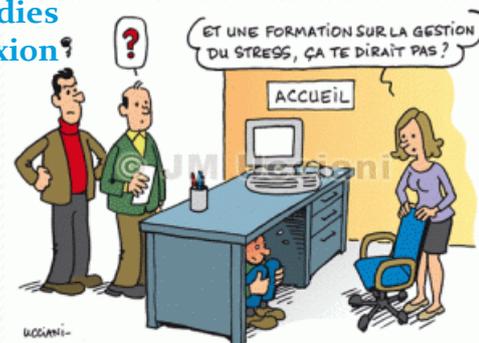
Sur 1,1 million d'agents dont les régimes horaires de travail ont été examinés (hors enseignants, magistrats, porteurs d'uniformes tels que les militaires et les gendarmes), 310 000 "au moins" ont une durée de travail inférieure au seuil légal de 1 607 heures annuelles.

Epinglés donc « 30 000 personnels civils du ministère des armées qui bénéficient d'au moins un jour de congé supplémentaire lié à leur ancienneté sans imputation sur le calcul des jours de RTT. » Si le Code du travail n'accorde pas de congés supplémentaires en fonction de l'ancienneté, bon nombre de conventions collectives les octroient.

Tout comme nombreuses sont les conventions collectives qui prévoient la compensation des 3 jours de carence pour maladie appliqués dans le secteur privé (sans parler des mutuelles employeurs qui prennent en charge ce risque) alors qu'aucun dispositif semblable n'existe pour les agents publics.

Chers collègues, encore une fois, vous voilà livrés à la vindicte populaire : Vous qui ne méngez ni votre peine, ni votre temps pour colmater les brèches produites par les trop lourdes suppressions de postes qu'a connues notre ministère. Vous qui cherchez à toujours produire un travail de qualité quoi qu'il advienne. Soyez-en, ainsi, remerciés!

.../...



## Suite ...

Pour un peu vous reconforter, vous pouvez aussi consulter Un rapport de la DARES qui nuance ce qui précède. Le temps de travail dans la fonction publique est en augmentation. Entre 2006 et 2018, la durée de travail dans le secteur public (enseignants compris) a ainsi augmenté de 3 % environ (1 530 heures en 2006). Hors enseignants, la hausse est d'un peu plus de 2 %. Sur la période 2006-2016, la durée de travail dans le secteur public est ainsi passée de 1 600 heures à 1 637 heures. À titre de comparaison, l'évolution de la durée de travail est stable dans le secteur privé (1 708 heures en 2018 contre 1 700 heures en 2006). Les 1607 heures semblent réalisées.

**Tout cela démontre combien Jean Dion avait raison d'écrire, le 4 juin 1997, dans un article publié par « Le Devoir » : « Les chiffres sont aux analystes ce que les lampadaires sont aux ivrognes : ils fournissent bien plus un appui qu'un éclairage. »**

Au delà de ces rapports, certains parlementaires envisagent sérieusement de faire revenir à 39h de travail les agents publics, lors de l'examen du projet de loi sur la fonction publique, déjà délétère pour celle-ci mais l'UNSA vous en a déjà parlé.

**Quelle tristesse pour l'UNSA de voir autant de mépris à notre égard de la part de notre employeur (l'Etat, le gouvernement,...) alors que de par les obligations liées à son statut, l'agent public n'a quasiment pas de moyens de réponse. L'UNSA le redit : elle restera vigilante et persévérante à dénoncer toujours et encore les agressions dont vous, nous sommes victimes.**

## Le projet de loi sur la fonction publique

Il semblerait que l'étude d'impact menée soit pour le moins approximative. Ah les chiffres !!!

Ainsi, la diminution des compétences des CAP « devrait se traduire par un impact positif pour les finances publiques, bien que difficile à mesurer ». La structuration à l'État des CAP par catégories et non plus par corps « va conduire à une réduction du nombre de CAP par département ministériel », mais « il n'est toutefois pas possible à ce stade de disposer d'une vision globale des CAP », explique l'étude d'impact.

Concernant le recours aux contractuels, le gouvernement reste encore très flou sur l'impact potentiel de l'élargissement des cas de dérogations aux recrutements de personnels titulaires. Ce développement du recours aux contractuels « peut conduire à modifier la répartition des agents entre fonctionnaires, contractuels et autres statuts ».

**Et nous n'avons fait qu'un court extrait d'un article d'Acteurs publics que nous remercions de nous avoir éclairer à défaut de rassurer sur la maîtrise qu'ont nos grands décideurs du dossier.**

## ORIGNAIRES DE L'OUTRE-MER, LE 9 MAI 2019, FAISONS GREVE ET MANIFESTONS ENSEMBLE POUR NOS DROITS !



L'UNSA ainsi que les organisations ci-contre appelle les agents ultra marins à s'opposer à la réforme des congés bonifiés présentée par le gouvernement.

Nos organisations réitèrent leur exigence du maintien du décret de 1978 concernant les congés bonifiés. Ensemble, nous dénonçons le prétexte fallacieux de la désorganisation des services avancé par le gouvernement, dont lui seul est le responsable, pour justifier la suppression des 30 jours de bonification. À l'évidence, c'est parce que ce gouvernement amplifie l'austérité budgétaire en privant toujours plus les services publics des moyens et des emplois nécessaires à l'exercice des missions que le remplacement des agents en congés bonifiés devient de plus en plus difficile. Contrairement aux déclarations du Président de la République, la réforme envisagée ne correspond en rien ni aux demandes ni aux besoins des agents.

